



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.01.2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE QUINZE JANVIER A DIX HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la commune de GROSBREUIL, dûment convoqué le huit janvier deux mille vingt et un, s'est réuni, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur HILLAIRET Marc, Maire.

CONVOCACTION ELECTRONIQUE ENVOYEE LE : 08.01.2021

CONVOCACTION AFFICHEE ET INSEREE SUR LE SITE INTERNET LE : 11.01.2021

DOCUMENTS TRANSMIS :

1. Convocation.
2. Modèle de Pouvoir.
3. Note de synthèse.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

PRESENTS : Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Alain GUILMENT, Laëtizia BARRAIN, Claude POIRAUD, Marie NICOLAIZEAU, Christophe BARDINI, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Stéphanie BROSSET, Franck VRIGNON, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET

EXCUSES :

1. Anne-Lise BRUNET avait donné pouvoir à Christiane DOUTEAU
2. Henri PAUPION avait donné pouvoir à Claude POIRAUD
3. Peggy LOIZEAU avait donné pouvoir à Stéphanie BROSSET
4. Xavier JOSLAIN excusé,

Monsieur Le Maire ouvre la séance et nomme pour secrétaire de séance :

SECRETARE DE SEANCE : Bernard ALINCANT

1. DEL 15.01.2021 - Restaurant scolaire : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (article 3-I-1°) à compter du 18.01.2021.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 alinéa 1° et 2°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir remplacement du responsable de la restauration scolaire

Après avis favorable de la commission personnel communal ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

DECIDE

- de créer un emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1°(accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Durée du contrat : du 18.01.2021 au 06.07.2021 inclus soit 7 mois
- Temps de travail : 25h30 par semaine scolaire et 29h00 la dernière semaine scolaire du mois
- Nature des fonctions : responsable de la restauration scolaire et notamment : gestion des menus, commandes, services, entretien du restaurant scolaire.
- Niveau de recrutement : catégorie C et cadre d'emplois : adjoint technique territorial
- Conditions particulières de recrutement : sans objet
- Niveau de rémunération : Indice Brut 430, Indice majoré 380 du grade de recrutement

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Séance levée à 19h00.

Le Maire,

Marc HILLAIRET.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 15.01.2021

1. **DEL 15.01.2021 - Restaurant scolaire : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (article 3-I-1°) à compter du 18.01.2021.**

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	Excusée
Henri	PAUPION	Excusé
Christiane	DOUTEAU	
Alain	GUILMENT	
Laëtitia	BARRAIN	
Claude	POIRAUD	
Marie	NICOLAIZEAU	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	
Xavier	JOSLAIN	Excusé
Stéphanie	BROSSET	
Franck	VRIGNON	
Peggy	LOIZEAU	Excusée
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	